

REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : **Projet éolien des Neiges - Secteur Charlevoix sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain par société de projet BVH2 S.E.N.C.**

COTE	REQUÉRANT
PR8.4.1	Anthoni Barbe
PR8.4.2	Lily Pelletier
PR8.4.3	Étienne Govare
PR8.4.4	Rachel Fahlman
PR8.4.5	Julie Campeau
PR8.4.6	Alexandre Richard
PR8.4.7	Jonathan Fouquart Monica Meyerhans
PR8.4.8	Cynthia Jobin
PR8.4.9	Jacques Tétreault

18 novembre 2024

De : Anthoni Barbe [REDACTED]

Envoyé : 29 octobre 2024 08:30

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demande de BAPE pour le Projet éolien des Neiges - Secteur Charlevoix sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain (no. de dossier : 3211-12-243).

Bonjour,

Par la présente, je formule une demande formelle pour la tenue d'un BAPE dans le cadre du *Projet éolien des Neiges - Secteur Charlevoix sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain* (no. de dossier : 3211-12-243).

Vous trouverez la lettre complète formulant cette demande en pièce jointe, ainsi qu'au bas de ce message.

En espérant le tout conforme à vos exigences.

Au plaisir de collaborer avec vous dans ce dossier,

Anthoni Barbe

Consultant en aménagement du territoire

Msc. Géographie

[REDACTED]

[REDACTED]

Demande formulée au :

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la

Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Courriel: ministre@environnement.gouv.qc.ca

Demande formulée par :

Anthoni Barbe

Consultant en aménagement du territoire, spécialisé dans les milieux montagneux.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Pour un BAPE dans Charlevoix

Bonjour,

Par la présente, je demande officiellement la tenue d'un BAPE au sujet du projet éolien Des Neiges, secteur Charlevoix. J'aimerais vous présenter ici plusieurs raisons qui justifient cette requête, des raisons de natures écologiques et économiques qui n'ont pas été traitées jusqu'à maintenant dans le processus en cours. En tant que spécialiste de l'aménagement des régions de montagne, je ne peux laisser cela se faire sans réagir.

Des secteurs clés de l'économie plombée par une seigneurie exempte de taxes

Le paysage de Charlevoix est une des principales ressources économiques de la région. L'attractivité du tourisme et la vitalité de la villégiature dépendent directement de la qualité du paysage. Les analyses fournies par Boralex ne disent rien des impacts négatifs pour ces secteurs économiques qui sont pourtant structurant pour la région. Est-ce que le paysage de Baie-St-Paul, de l'île aux Coudres et de St-Urbain seront toujours aussi spectaculaires et attractifs une fois que les plus grosses éoliennes du pays auront été installées sur les montagnes?

L'anomalie historique que constitue la Seigneurie de Beaupré prive déjà les municipalités de territoires au potentiel récréotouristique exceptionnel tout en ne rapportant aucune taxe (malgré les lucratives activités qui s'y déroulent). Il serait un comble, qu'en plus de maintenir ces territoires inaccessibles, le développement éolien vienne affecter négativement des secteurs clés de l'économie régionale.

Les seigneurs devraient eux aussi protéger et valoriser le patrimoine naturel

Pour travailler en partenariat avec son milieu, la portion charlevoisienne de la Seigneurie devrait être dédiée à la conservation des milieux naturels et au récréotourisme. Ainsi, l'emblématique caribou pourrait survivre dans la région et les paysages exceptionnels pourraient continuer de participer au développement économique régional actuel. Cela aiderait le Québec à atteindre la cible de 30% de protection du territoire.

Les gorges de la rivière Ste-Anne, directement au centre du territoire ciblé par le projet éolien et directement dans l'habitat du caribou, sont parmi les plus spectaculaires du Québec. La vertigineuse vallée glaciaire est surplombée d'un immense talus dénudé et d'une falaise longue de plusieurs centaines de mètres. Ces sujets n'ont pas été traités dans les études d'avant-projet ni dans les rencontres publiques.

Une perte irremplaçable

La destruction de milieux naturels qu'engendrerait le projet éolien aurait des impacts sur de nombreuses espèces menacées. Une des principales espèces impactées par le projet est aussi une espèce pour laquelle on dépense actuellement des millions de dollars pour la sauver : le caribou de Charlevoix. Il est maintenant connu que la principale cause du déclin du caribou est la dégradation de son habitat.

Dans Charlevoix, il reste environ 10% d'habitat non perturbé du caribou et c'est précisément dans ce 10% restant que l'on veut installer les éoliennes. Détruire ce qu'il reste d'habitat pour cette espèce signera son arrêt de mort et les fonds investis pour sa sauvegarde régionale n'auront été que gaspillage de fonds publics si le projet Des Neiges va de l'avant. La population doit pouvoir s'exprimer publiquement sur cet enjeu.

D'autres espèces verront aussi leur habitat essentiel fortement impacté comme la grive de Bicknell, l'aigle royal et bien d'autres. Les trois projets Des Neiges s'étaleront sur près de 100 kilomètres de large, directement dans le corridor de migration des oies blanches et rien n'est actuellement prévu pour les protéger. Pourtant en Allemagne des éoliennes

s'arrêtent pour ne pas tuer les oiseaux, peut-être que cela devrait être envisagé pour cette espèce emblématique qui traverse le continent au complet.

Charlevoix, le Banff du Québec

Le projet éolien se situe au sein d'une région de la biosphère reconnue par l'UNESCO et cela semble n'avoir aucune valeur dans l'équation jusqu'à maintenant. Cette reconnaissance existe pour valoriser les paysages exceptionnels et les milieux naturels. Or, le projet éolien Des Neiges viendra perturber à la fois les paysages et l'écosystème. À l'heure où les projets éoliens se développent à coup de milliers de MGW, les 400 MGW pour lesquels on prévoit détruire le paysage et l'habitat du caribou dans Charlevoix semblent ridicules et trop chers payés.

La vraie vocation et le vrai potentiel de cette région n'est pas dans l'éolien et ce pour les mêmes raisons que vous ne mettriez pas des éoliennes dans le Parc National de la Jacques-Cartier ou sur l'île Bonaventure à Percé. Une nation se doit de protéger ses paysages emblématiques et l'astrolème de Charlevoix et ses montagnes dénudées constituent certainement une des plus spectaculaires régions du Québec. Il conviendrait de s'en montrer digne.

C'est pourquoi, par la présente, je requiers la tenue d'un BAPE pour que la population puisse s'exprimer et écouter les experts indépendants qui ne sont pas payés par Boralex ou le Séminaire de Québec, pour traiter d'enjeux fondamentaux pour l'identité de la région de Charlevoix.

Au plaisir de collaborer avec vous et avec tous les acteurs impliqués dans ce dossier Mes salutations les plus sincères,

Anthoni Barbe

Consultant en aménagement du territoire

Demande formelle pour la tenue d'un BAPE dans le cadre du *Projet éolien des Neiges - Secteur Charlevoix sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain* (no. de dossier : 3211-12-243)

Demande formulée au :

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifce Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Courriel: ministre@environnement.gouv.qc.ca

Demande formulée par :

Anthoni Barbe
Consultant en aménagement du territoire, spécialisé dans les milieux montagneux.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Pour un BAPE dans Charlevoix

Bonjour,

Par la présente, je demande officiellement la tenue d'un BAPE au sujet du projet éolien Des Neiges, secteur Charlevoix. J'aimerais vous présenter ici plusieurs raisons qui justifient cette requête, des raisons de natures écologiques et économiques qui n'ont pas été traités jusqu'à maintenant dans le processus en cours. En tant que spécialiste de l'aménagement des régions de montagne, je ne peux laisser cela se faire sans réagir.

Des secteurs clés de l'économie plombée par une seigneurie exempte de taxes

Le paysage de Charlevoix est une des principales ressources économiques de la région. L'attractivité du tourisme et la vitalité de la villégiature dépendent directement de la qualité du paysage. Les analyses fournies par Boralex ne disent rien des impacts négatifs pour ces secteurs économiques qui sont pourtant structurant pour la région. Est-ce que le paysage de Baie-St-Paul, de l'île aux Coudres et de St-Urbain seront toujours aussi spectaculaires et attractifs une fois que les plus grosses éoliennes du pays auront été installées sur les montagnes?

L'anomalie historique que constitue la Seigneurie de Beaupré prive déjà les municipalités de territoires au potentiel récréotouristique exceptionnel tout en ne rapportant aucune taxe (malgré les lucratives activités qui s'y déroulent). Il serait un comble, qu'en plus de maintenir ces

territoires inaccessibles, le développement éolien vienne affecter négativement des secteurs clés de l'économie régionale.

Les seigneurs devraient eux aussi protéger et valoriser le patrimoine naturel

Pour travailler en partenariat avec son milieu, la portion charlevoisienne de la Seigneurie devrait être dédiée à la conservation des milieux naturels et au récréotourisme. Ainsi, l'emblématique caribou pourrait survivre dans la région et les paysages exceptionnels pourraient continuer de participer au développement économique régional actuel. Cela aiderait le Québec à atteindre la cible de 30% de protection du territoire.

Les gorges de la rivière Ste-Anne, directement au centre du territoire ciblé par le projet éolien et directement dans l'habitat du caribou, sont parmi les plus spectaculaires du Québec. La vertigineuse vallée glaciaire est surplombée d'un immense talus dénudé et d'une falaise longue de plusieurs centaines de mètres. Ces sujets n'ont pas été traités dans les études d'avant-projet ni dans les rencontres publiques.

Une perte irremplaçable

La destruction de milieux naturels qu'engendrerait le projet éolien aurait des impacts sur de nombreuses espèces menacées. Une des principales espèces impactées par le projet est aussi une espèce pour laquelle on dépense actuellement des millions de dollars pour la sauver : le caribou de Charlevoix. Il est maintenant connu que la principale cause du déclin du caribou est la dégradation de son habitat.

Dans Charlevoix, il reste environ 10% d'habitat non perturbé du caribou et c'est précisément dans ce 10% restant que l'on veut installer les éoliennes. Détruire ce qu'il reste d'habitat pour cette espèce signera son arrêt de mort et les fonds investis pour sa sauvegarde régionale n'auront été que gaspillage de fonds publics si le projet Des Neiges va de l'avant. La population doit pouvoir s'exprimer publiquement sur cet enjeu.

D'autres espèces verront aussi leur habitat essentiel fortement impacté comme la grive de Bicknell, l'aigle royal et bien d'autres. Les trois projets Des Neiges s'étaleront sur près de 100 kilomètres de large, directement dans le corridor de migration des oies blanches et rien n'est actuellement prévu pour les protéger. Pourtant en Allemagne des éoliennes s'arrêtent pour ne pas tuer les oiseaux, peut-être que cela devrait être envisagé pour cette espèce emblématique qui traverse le continent au complet.

Charlevoix, le Banff du Québec

Le projet éolien se situe au sein d'une région de la biosphère reconnue par l'UNESCO et cela semble n'avoir aucune valeur dans l'équation jusqu'à maintenant. Cette reconnaissance existe pour valoriser les paysages exceptionnels et les milieux naturels. Or, le projet éolien Des Neiges viendra perturber à la fois les paysages et l'écosystème. À l'heure où les projets éoliens se développent à coup de milliers de MGW, les 400 MGW pour lesquels on prévoit détruire le paysage et l'habitat du caribou dans Charlevoix semblent ridicules et trop chers payés.

La vraie vocation et le vrai potentiel de cette région n'est pas dans l'éolien et ce pour les mêmes raisons que vous ne mettriez pas des éoliennes dans le Parc National de la Jacques-Cartier ou sur

l'île Bonaventure à Percé. Une nation se doit de protéger ses paysages emblématiques et l'astroblème de Charlevoix et ses montagnes dénudées constituent certainement une des plus spectaculaire région du Québec. Il conviendrait de s'en montrer digne.

C'est pourquoi, par la présente, je requiers la tenue d'un BAPE pour que la population puisse s'exprimer et écouter les experts indépendants qui ne sont pas payés par Boralex ou le Séminaire de Québec, pour traiter d'enjeux fondamentaux pour l'identité de la région de Charlevoix.

Au plaisir de collaborer avec vous et avec tous les acteurs impliqués dans ce dossier Mes salutations les plus sincères,



Anthoni Barbe
Consultant en aménagement du territoire



Photo : la méconnue vallée de la rivière Ste-Anne, dans les limites municipales de Baie-St-Paul et faisant partie de l'habitat du caribou de Charlevoix

De : Pelletier Lily, Acupuncteur [REDACTED]
Envoyé : 12 novembre 2024 12:37
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : BAPE : projet éolien secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul

Bonjour Monsieur le Ministre,

Suivant la séance publique du mercredi 30 octobre 2024 à 19h30 se tenant au Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul, je demande la poursuite des audiences du BAPE concernant ce projet pour les raisons suivantes :

- le promoteur prétend que nous devons doubler notre production d'énergie, j'aimerais faire la démonstration, dans un mémoire, qu'il n'en n'est pas le cas.
- le promoteur prétend que les caribous ne seront pas exposés à plus de 45 décibels. Mais une fois qu'ils seront relâchés de l'enclos, il pourrait en être autrement, j'aimerais les questionner à ce sujet.
- de plus, ils avaient peu d'informations concernant la pollution lumineuse engendrée par les éoliennes, effectivement, celles-ci doivent être éclairées pour l'aviation
- le promoteur n'a pu répondre à la question suivante : sur le territoire exploité, quel est le pourcentage de zones humides saccagées ?

Concernant le BAPE, j'ai trouvé que la population avait tendance à être coupée lors de ses interventions par l'animatrice. L'environnement, c'est très émotif. De son côté, le promoteur pouvait énoncer ce qu'il voulait, comme s'il s'agissait de la pure vérité telle : nous devons doubler la production d'énergie au Québec.

Vous savez, nous devons réduire drastiquement notre consommation d'énergie, nous sommes en plein écocide.

Espérant la poursuite de ces audiences.

Bien à vous,

Lily Pelletier

citoyenne de Baie-Saint-Paul

De : Étienne Govare [REDACTED]

Envoyé : 13 novembre 2024 18:01

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Projet éolien Des Neiges - Secteur Charlevoix - Demande d'un examen public

Destinataire :

Monsieur le Ministre de l'Environnement Benoit Charette

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune
et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage

Québec G1R 5V7

Requérant :

Etienne Govare

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Téléphone [REDACTED]

Objet : Projet éolien Des Neiges - Secteur Charlevoix - Demande d'un examen public

Monsieur le Ministre,

Un vaste complexe éolien va couvrir à terme plus de 500 km² dans la forêt boréale des
Terres du Séminaire de Québec.

Le projet éolien Des Neiges - secteur Charlevoix en constitue le maillon Est, avec une
emprise d'environ 120 km².

Il s'agit donc bien de la première étape d'un projet majeur, menant à la transformation en parc industriel d'un milieu naturel forestier.

Sans remettre en cause la justification du projet global, ni de celui en particulier Des Neiges - Secteur Charlevoix,

il me semble que des ajustements sont nécessaires et à débattre publiquement.

L'enjeu est de mieux gérer notre patrimoine naturel dont nous dépendons tous, surtout de veiller au maintien de l'intérêt collectif et de la sécurité des résidents de Charlevoix et de la Côte de Beaupré.

Les études environnementales, menées par *Pesca Environnement* pour le compte des promoteurs du projet Des Neiges - secteur Charlevoix, sont de grande qualité.

Toutefois, quatre (4) points importants sont incomplets ou ignorés:

1. La préservation de l'habitat du caribou forestier
2. Le suivi en continu de l'état du milieu naturel, en particulier des caractéristiques bio-géochimiques des cours d'eau
3. L'atténuation des impacts mortels des pales des nombreuses éoliennes sur la faune ailée
4. L'identification et la préservation des Tors sur les sommets.

Voici quelques éléments d'informations à l'appui de ces points à clarifier:

Point 1.

Les données de télémétrie des hardes Caribou de Charlevoix constituent la base de référence pour délimiter les zones utilisées, et donc à préserver pour l'avenir.

Or, les données utilisées par Pesca sont partielles; est-ce un choix délibéré ou accidentel ?

Comme ces données proviennent du ministère de l'Environnement, cela donne l'apparence d'une collusion; vraiment à éviter ou à clarifier.

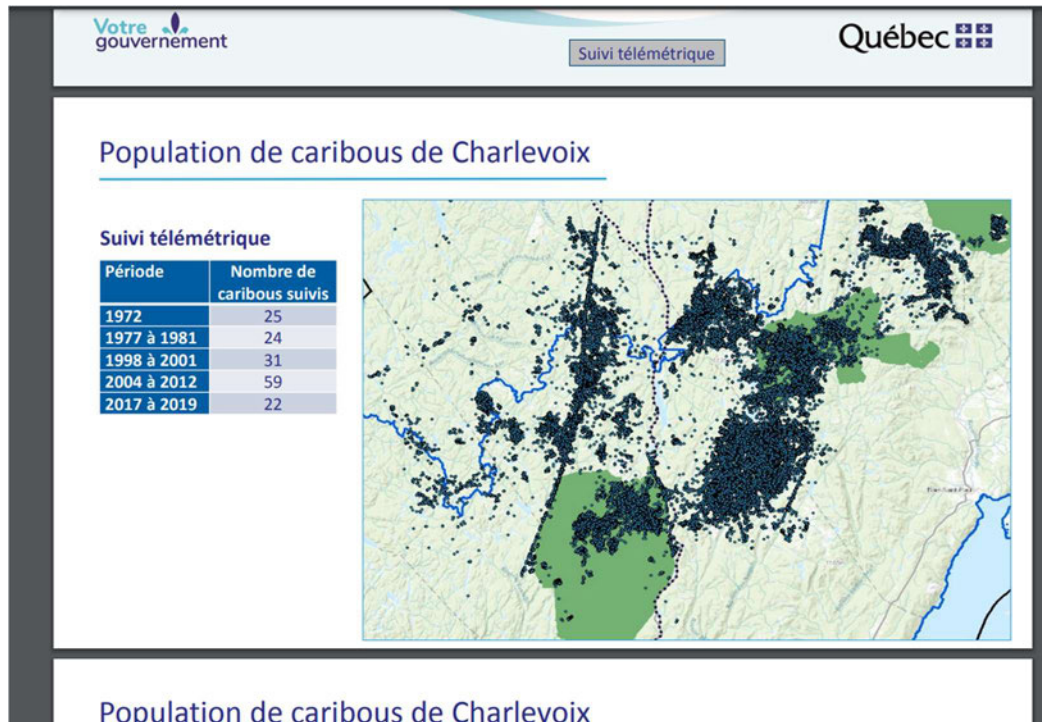
Si on utilise les données de télémétrie collectées de 1972 à 2019,

on constate que les implantations proposées pour les éoliennes à l'extrémité Ouest du projet Des Neiges - secteur Charlevoix chevauchent des zones fréquentées par les hardes de caribous.

Il y a certainement moyen d'éviter cela en positionnant certaines éoliennes ailleurs.

Les informations exhaustives ici prises en compte proviennent d'un document du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs présenté le 3 juin 2019.

Voir le tableau et la carte en page 15 du document. (copie écran ci-dessous)



Point 2.

Dans presque tous les grands projets d'infrastructures énergétiques menés dans la province, des suivis du milieu sont déployés, parfois sur plusieurs décennies après implantation.

Cela permet de suivre les impacts et d'effectuer les ajustements éventuels possibles. C'est donc un outil de gestion approprié pour suivre en continu l'état du milieu.

Le projet Des Neiges - secteur Charlevoix est bien un projet majeur par l'étendue de la surface forestière concernée, ainsi que par les 50 km de routes gravellées nécessaires pour les accès permanents aux 60 éoliennes envisagées.

Il me semble donc important de mettre en place dès que possible des senseurs automatisés en continu sur les paramètres bio-géo-physiques des cours d'eau.

Pourquoi sur les cours d'eau ? Simplement parce que cela intègre, reflète et alerte sur toutes les perturbations sur le bassin-versant en amont.

Les bassins-versants de différents ordres sont assurément à envisager.

L'implantation des stations de mesure en continu ainsi que l'analyse des données seraient confiées à des organismes de la région sous la supervision de centres de recherche provenant de CEGEP, Universités, INRS. Il y a là une belle expertise régionale à développer.

Curieusement, à ma connaissance, il y a peu de données en continu sur les impacts des grands projets éoliens portant sur les paramètres bio-géo-chimiques des cours d'eau potentiellement affectés.

Point 3.

Les pales des éoliennes ont des impacts mortels significatifs sur la faune ailée des oiseaux, chiroptères et insectes.

Cela est notablement documenté, en particulier en Norvège, Suède et Danemark.

Aucune atténuation ne semble envisagée pour le projet Des Neiges - secteur Charlevoix.

Cela est d'autant plus surprenant qu'à terme les projets Des Neiges s'étendront sur plus de 50 km de long et 20 km de large.

Concernant juste les oiseaux, selon la littérature scientifique, le simple fait de peindre une pale en noir réduit de 70 % les collisions.

Planter quelques pales peintes aux extrémités du parc éolien Des Neiges - secteur Charlevoix est-il envisageable ?

En période de forte migration de la faune ailée, des arrêts temporaires peuvent aussi être planifiés.

Point 4.

Les Tors sont des reliefs ruiniformes surprenants, rares et parfois spectaculaires, localisés sur les sommets de versants.

Ils résultent d'une histoire géologique d'altération différentielle pouvant remonter à l'époque tertiaire.

Normalement, les Tors ne peuvent exister dans les zones jadis couvertes par un inlandsis, tout comme l'a été plusieurs fois la région de Charlevoix durant le Quaternaire.

Mais curieusement, il y en a plusieurs sur les sommets de notre région ! Cela traduit notre ignorance scientifique sur leurs origines.

Dans le parc éolien Beaupé, trois Tors ont été détruits, au nord-est du mont Raoul Blanchard, pour planter les bases en béton des éoliennes.

Tristes et funestes destructions.

Le Tor le plus spectaculaire de la région est situé sur un sommet dans la Zec des Martres, juste au sud-est de la pourvoirie Moreau.

Il a été exploré et décrit dans les années 1970 par des ingénieurs forestiers du ministère de Forêts (Robert Carpentier) ainsi que par un club de spéléologues de Québec.

Plusieurs tourelles de plus de 10 mètres de haut sont disposées en un damier orthogonal avec des couloirs de près de 5 mètres de large.

On ignore si les sommets convoités par le projet Des Neiges - secteur Charlevoix contiennent des Tors.

Pour pallier cela, il me semble important de faire une exploration exhaustive des sommets convoités par le projet;

Cela permettrait d'en conserver au moins un, pour des études scientifiques et la préservation de notre original patrimoine géologique régional.

Merci, Monsieur le Ministre, de prendre en considération les différents points ci-dessus pour ouvrir un débat public menant à des ajustements au projet Des Neiges - secteur Charlevoix.

Je reste persuadé que les ajustements qui seront apportés sont des outils de diligence raisonnable pour rendre compatible nos besoins énergétiques collectifs avec notre patrimoine naturel.

Cordiales salutations charlevoisiennes.

Étienne Govare

Etienne Govare - *Ph.D. GéoSciences*

Doctorat Udm en géologie du Quaternaire sur les *Paléoenvironnements de la région de Charlevoix*

J'ai travaillé 10 ans comme consultant en Environnement au Québec et à Madagascar;

Puis 20 ans à Hydro-Québec TransÉnergie surtout en géomatique et en Environnement.

Suis depuis 3 ans Naturaliste au parc national des Grands-Jardins

Publication récente sur le secteur :

<https://journals.openedition.org/quaternaire/16779>

De : Vent d'élus [REDACTED]
Envoyé : 15 novembre 2024 12:09
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet éolien
Des Neiges - Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain



Saint-Zéphirin-de-Courval, le 15 novembre 2024

PAR COURRIEL

Monsieur Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet
éolien Des Neiges - Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain**

Monsieur le ministre,

Suite à une lecture attentive de la documentation déposée à votre ministère par le promoteur sur les impacts du projet éolien Des Neiges - Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain, nous estimons que l'évaluation des impacts de ce projet nécessite la tenue d'audiences publiques menées par le BAPE car, à bien des égards, l'argumentaire développé est souvent insatisfaisant et soulève bien des questions qui exigent des réponses claires.

Voilà pourquoi, nous vous transmettons, par la présente, une demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet éolien Des Neiges - Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain. Vous trouverez ci-dessous, les principaux points de l'argumentaire soutenant notre requête.

- De quelle façon ce projet abaisse-t-il la production de GES du Québec?
- Quelles sont les preuves que ce projet contribuera à la décarbonation du Québec?
- Y-a-t-il eu consentement explicite de la population locale pour que ce projet de développement de la filière éolienne se fasse en partenariat avec l'industrie privée?
- Quelle est la part des retombées économiques pour les communautés locales et autochtones en regard des retombées pour les promoteurs privés?
- Quelles auraient été les retombées pour l'ensemble de la population si ce projet avait été entièrement sous gestion publique?
- Comment les promoteurs comptent-ils rentabiliser le projet sans avoir recours à du financement public?
- Quelles sont les justifications de la participation d'Hydro-Québec au projet?
- Comment l'impact de l'implantation d'un tel parc éolien dans un paysage patrimonial montagneux à haute valeur récréotouristique peut-il être aussi négligeable?
- Pourquoi procéder seulement à l'évaluation individuelle de chacun des trois volets du projet éolien des Neiges sans procéder également à une évaluation globale des trois (effets cumulatifs à prévoir)?
- Est-il justifiable d'autoriser l'implantation d'éoliennes dans l'aire de répartition du caribou des bois?

Suite à toutes ces questions, soulevant autant d'enjeux d'intérêts publics locaux que nationaux, nous demandons que le projet éolien Des Neiges - Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain soit soumis à des audiences publiques et indépendantes menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Représentant des [élu.es](#) et [ex-élu.es](#) de 16 MRC, Vent d'élus est un organisme à but non lucratif préoccupé par la façon anti-démocratique et sans vision d'ensemble dont se déploie la filière éolienne au Québec. Nous déplorons par ailleurs que citoyens et élus doivent répéter l'exercice de demandes de tenue d'audiences spécifiques du BAPE avant même qu'une audience générique du BAPE de la filière soit tenue. Nous soulignons que

plusieurs municipalités, MRC et citoyens vous ont transmis une telle demande et sont toujours en attente d'une réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre demande et nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées,

A handwritten signature in cursive script that reads "Rachel Fahlman". The ink is black and the signature is fluid and elegant.

Rachel Fahlman

Présidente de Vent d'élus

De : Julie Campeau <coordination@biospherecharlevoix.org>

Envoyé : 15 novembre 2024 15:58

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Tenue d'un examen public sur le projet éolien Des Neiges, secteur Charlevoix, à Baie-St-Paul et à St-Urbain

À l'attention de Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune
et des Parcs

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez en pièce jointe à ce courriel, une demande de la tenue d'un examen public sur le projet éolien Des Neiges – secteur Charlevoix, à Baie-St-Paul et à St-Urbain, par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées,

Julie Campeau

Directrice

Région de la biosphère de Charlevoix

1-888-435-0138 - coordination@biospherecharlevoix.org

biospherecharlevoix.org

ENSEMBLE, POUR PROTÉGER LE TERRITOIRE



Baie-Saint-Paul, le 15 novembre 2024

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Att. M. Benoit Charette
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande de la tenue d'un examen public pour le *Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain*

Monsieur le Ministre,

EN PREMIER LIEU, précisons l'**intérêt** de la Région de la biosphère (RB) de Charlevoix pour le milieu touché par le projet.

Charlevoix fut l'une des premières régions de la biosphère habitées au Canada. Fondée en 1988, son territoire englobe la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est. Les régions de biosphère de l'UNESCO :

- sont des endroits typiques des écosystèmes terrestres et côtiers principaux dans le monde ;
- sont représentatives de leur région biogéographique et ont une importance pour la biodiversité ;
- favorisent la conservation de la biodiversité et le développement durable ;
- doivent être des « laboratoires vivants ».

Elles combinent quatre fonctions complémentaires:

- La conservation des écosystèmes, des paysages, des espèces et de leurs patrimoines génétiques ;
- Le développement économique et social respectant la nature et la culture locale; la gestion durable des territoires;
- La recherche et l'observation continue de l'environnement; l'éducation de la communauté;
- La vérité et la réconciliation entre autochtones et non-autochtones.

La mission spécifique de la RB de Charlevoix est de sensibiliser, mobiliser et accompagner la collectivité locale à l'adoption de pratiques s'appuyant sur les principes du développement durable, contribuant à la conservation de la biodiversité du territoire.

EN DEUXIÈME LIEU, voici les **motifs** qui justifient notre demande de la tenue d'un examen public pour le Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain, au ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs.

La RB de Charlevoix a assisté à une séance d'information, réalisée spécifiquement pour son équipe, présentée par les promoteurs du projet, et à celle pour le grand public qui a eu lieu à Baie-St-Paul.

Elle a également procédé à la lecture des documents liés au dossier, présentés sur le site du BAPE, en se penchant de façon plus attentionnée sur l'avis d'experts sur la recevabilité de l'étude d'impact, produit par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), datant du mois de septembre 2024. Bien que cet avis conclue que « l'étude d'impact est recevable », selon les choix de réponse fournis dans le formulaire, ECCC réitère ses « demandes formulées précédemment en lien avec le Caribou boréal (QC2-4) ainsi que la Grive de Bicknell (QC2-5 et QC2-13). Les éléments demandés sont, selon eux, « nécessaire afin de se prononcer sur l'acceptabilité environnementale du projet ».

Considérant :

- **une des fonctions principales des régions de biosphère de conserver les espèces et leurs patrimoines génétiques;**
- **les risques associées à toute perte additionnelle d'habitat essentiel du Caribou des bois et de la Grive de Bricknell;**
- **le manque d'information sur les mesures d'atténuation ou de compensation liées à ces pertes d'habitats;**

il s'avère pour nous essentiel de demander un examen public, afin d'apporter les réponses manquantes au 4^e avis de recevabilité d'ECCC, datant d'août 2024, et ainsi pouvoir se prononcer sur l'acceptabilité environnementale du projet.

La RB de Charlevoix tient toutefois à reconnaître l'ensemble des efforts déployés par les promoteurs pour répondre aux différents questionnements et recommandations de l'étude d'impact et des experts.

En plus de ce motif principal, nous avons également des questionnements plus larges et des réflexions sur les quatre éléments suivants :

1. Impacts cumulatifs, synergiques et résiduels

Toujours selon l'avis d'experts d'ECCC, pour les espèces en péril et menacées recensées sur le site du projet – Garrot d'Islande, Grive de Bicknell, Chauve-souris brune, Pipistrelle de l'Est, Chauve-souris nordique, Caribou des bois – plusieurs recommandations, bien que considérées en partie par les promoteurs, concernent les questions d'identification précise des habitats de ces espèces touchées par le projet et des impacts précis sur leurs habitats, des risques associés à la perte de leur habitat essentiel, de la complexité des efforts d'inventaires, de la nécessité de mesures d'atténuation particulières, etc. La complexité de ces éléments d'analyse, considérant que cette analyse cible des espèces en péril, nous amène à souligner d'autant plus l'importance de s'attarder aux impacts cumulatifs, synergiques et résiduels du projet.

La RB de Charlevoix souhaiterait donc que l'examen public porte davantage d'attention sur les impacts cumulatifs, synergiques et résiduels du projet, en soutenant, par exemple, une démarche scientifique innovatrice pour bien évaluer ces impacts, en tenant compte de la complexité des interactions dans des habitats déjà hautement perturbés.

2. Compensation des impacts environnementaux

Il est crucial que le projet prévoie des mesures de compensation pour les impacts environnementaux identifiés. Il convient de préciser, au-delà des simples engagements généraux, ce qui est prévu pour compenser les effets sur les habitats sensibles et les espèces en péril, telles que la Grive de Bicknell et les milieux humides. Bien que Boralex ait mentionné son intention de discuter de la compensation pour la Grive de Bicknell avec le Séminaire, ainsi que la possibilité d'une compensation pour les milieux humides, aucune mesure concrète n'a été détaillée.

La RB de Charlevoix souhaiterait donc que l'examen public demande des précisions sur l'ensemble des mesures compensatoires prévues pour tous les impacts identifiés, et de formaliser ces engagements par écrit. Cela garantirait le respect de ces engagements à long terme et assurerait la transparence et la responsabilité du promoteur envers la communauté locale et l'environnement.

3. Redevances du projet

En plus des mesures de compensation, nous considérons qu'il est essentiel que les redevances d'un projet qui irait de l'avant, donc qui répondrait aux dernières recommandations d'ECCC, devraient en partie être dédiées à la conservation (protection, restauration et utilisation durable) des milieux naturels de la région, selon les priorités de conservation établies collectivement.

La RB de Charlevoix souhaiterait donc que l'examen public précise la distribution des redevances potentielles du projet, en visant un apport important pour la réduction de son empreinte écologique sur l'environnement de Charlevoix, par l'investissement dans des actions de conservation prioritaires, planifiées et réalisées par la communauté d'accueil du projet.

4. Planification des besoins énergétiques d'Hydro-Québec

Même si les représentants d'Hydro-Québec expliquent que le Québec doit doubler sa production, et que l'éolien doit occuper le 1/3 de cette augmentation, il est difficile pour les communautés d'avoir une vision globale des besoins réels d'Hydro-Québec, et des catégories de besoins considérés, pour que les québécois·e·s puissent prendre des décisions éclairées dans le sacrifice de portions de territoire au nom d'une transition énergétique qui vise une réelle transition socio-écologique.

À la lecture d'autres rapports d'examens publics de projets éoliens, nous constatons que cette nécessité d'avoir une meilleure idée de la planification énergétique du Québec ressort également de ces rapports et qu'elle serait bénéfique à une utilisation plus durable du territoire.

La RB de Charlevoix souhaiterait donc que cet examen public contribue à tendre vers une planification énergétique davantage transparente et contextualisée, qui répondrait à des orientations d'utilisation durable et responsable, plutôt qu'à des orientations économiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées,



Julie Campeau, directrice

Région de la biosphère de Charlevoix

Téléphone: 1-888-435-0138

Courriel : coordination@biospherecharlevoix.org

De : Alex [REDACTED]

Envoyé : 15 novembre 2024 21:41

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>; eolien-desneiges-charlevoix@bape.gouv.qc.ca

Objet : demande d'audience publique

Bonjour,

Ci-joint une demande d'audience publique pour le projet des neiges.

Bonne fin de semaine à vous.

Alexandre Richard

Bonjour monsieur le Ministre,

La présente est une requête d'audience publique concernant le Projet éolien des neiges secteur Charlevoix.

Les motifs de ma requête sont :

La crainte que les habitats potentiels des espèces, incluant les espèces en péril, subissent une pression anthropique additive qui ne tient pas compte de l'ensemble des impacts et effets cumulés.

Certaines préoccupations méritent une analyse de fond de la part des experts du BAPE ainsi que des occupants du territoire avant de prendre une décision collective à l'égard du présent projet.

De plus, la zone d'étude déposée au dossier ne représente pas l'intégralité et l'étendue des impacts et effets attribuables à l'implantation d'un parc éolien.

Les phases de mise en valeur et de pré-construction n'ont pas été intégrées dans l'étude d'impact déposée au dossier. L'analyse de ces deux phases, préalables à tout dépôt de projet sont cruciales afin de déterminer exhaustivement l'ensemble des impacts extra territoriaux ainsi que l'évaluation impartiale des solutions de rechanges.

Dans l'étude d'impact, l'ensemble des espèces présentes et/ou susceptibles de l'être ne sont pas clairement identifiées dans l'étude, l'état des lieux semble à première vue incomplet. L'effort de recherche sur le terrain n'est pas représentatif de la biodiversité présente dans la zone d'étude.

Par exemple, les insectes, qui subissent présentement une extinction rapide et sans précédent, n'y sont pas représentés.

Nous avons aussi observé que l'étude d'impact est en grande partie basée sur des prémisses anthropocentriques. Par exemple, les références citées dans l'étude ne traitent pas de l'effet du bruit au sens large, incluant les infrasons suivi d'une analyse de ses impacts sur la faune et la flore, ce qui inclus les insectes, les plantes ou tout autres espèces qui sont susceptibles d'être impactées par le bruit et les vibrations émises par le parc éolien projeté.

Ces impacts et effets, bien que peu connus à ce jour, sont susceptibles de se cumuler aux autres activités humaines en constante expansion, incluant entre-autre, d'autres parcs éoliens qui se construisent à proximité.

Les insectes nous rendent des services inestimables qui ne peuvent se comptabiliser via une comptabilité pécuniaire classique.

Afin de respecter la Loi sur la Qualité de l'Environnement, l'initiateur doit nécessairement évaluer exhaustivement l'ensemble des impacts et effets sur ces derniers ainsi que des répercussions potentielles liées à ses activités sur tout autre espèce susceptible de rendre des services écosystémiques.

Tel que stipulé précédemment, l'initiateur ne semble pas avoir déposé l'évaluation exhaustive de tous les impacts et effets potentiels pour chacune des phases du projet, incluant les phases de démantèlement ainsi que de décontamination/valorisation des infrastructures lorsqu'elles seront vétustes.

Concernant l'enjeu des ressources matérielle et énergétique lié au cycle de vie du projet, lors de la phase d'exploitation projeté, des rendements marginaux décroissants vont inévitablement se produire, les ressources non-renouvelables seront de moins en moins disponibles alors que les ressources renouvelables vont nécessairement atteindre une certaine limite de disponibilité.

L'initiateur n'a pas démontré de façon exhaustive qu'il sera en mesure d'exploiter de façon viable le parc éolien avec une quantité réduite de produit pétrolier raffiné importé et/ou pièces de rechange qui nécessite une capacité extractive et/ou qui proviennent d'autres pays, ce qui limite significativement sa viabilité à long terme.

L'étude n'a pas démontré que l'initiateur est en mesure d'assurer son entretien, son suivi, son démantèlement et sa valorisation en fin de vie sans devoir extraire de nouvelles ressources minérale et énergétique qui sont à leurs tours susceptibles de générer d'autres impacts cumulatifs alors que la capacité de support des écosystèmes est actuellement sous la pression de nombreux autres secteurs d'activités.

Une analyse globale fine et exhaustive est de mise afin de s'assurer que le projet ne constitue pas une complexe addition énergétique qui accapare de façon non-optimale les ressources intergénérationnelles.

La démonstration de robustesse liée au plan d'entretien n'est pas présente dans l'étude d'impact. Les ressources nécessaires à l'exploitation ne sont pas présentes dans l'étude, ce qui limite le calcul du retour énergétique réel du projet ainsi que de ses effets sur la disponibilité des ressources pour les prochaines générations.

Dans l'étude d'impact, l'initiateur reporte la phase de démantèlement sur le dos des générations futures. La phase de démantèlement est susceptible de nécessiter une quantité de travail (temps et énergie) actuellement sous-estimé car :

1-Les rendements marginaux décroissants sont inévitables ;

2 -Nos connaissances relative à la composition, la toxicité ainsi que des effets réels issue de la dégradation des matériaux et substances utilisé lors de leurs extraction/fabrication ainsi que lors de leurs usure se dissipant cumulativement dans l'environnement tout au long de leurs cycle de vie ne cessent de croître.

Pour ce projet, comment pouvons nous assurer que les particules à petite échelle ainsi que les émissions atmosphériques qui sont attribuables à l'extraction des minéraux, à la fabrication des éoliennes en partie au Québec ainsi que dans d'autres pays, à leurs transport, à leurs mise en place sur le site, suivi des impacts de la production et de l'utilisation de l'énergie ainsi que du démantèlement du parc et de sa valorisation complète en fin de vie ne causeront pas d'impacts cumulatifs ?

Quel sera le coût en temps et en énergie et quelles ressources seront nécessaires pour traiter leurs dispersions cumulatives dans les sols, dans l'eau ainsi que dans les sédiments ?

Ce coût global de travail projeté, qui représente le passif environnemental et social attribuable à nos modes de vie issue de nos choix et de nos actes, dissipent cumulativement dans l'environnement des substances qui seront éventuellement difficile à identifier et coûteuse à traiter vu leurs dispersions sur de grand territoire, comme par exemple des substances connu et inconnu à ce jour: (particules de pneus, pfas, produits de dégivrage, huile , peinture, fibre de pâles ou tout autres détritiss issu de leurs dégradation si petit soit-il qui se retrouve inévitablement dans l'environnement).

Ce travail de caractérisation et de décontamination constamment reporté pour des motifs économiques représente une part importante d'énergie et de ressources projetées, qui, si le projet se concrétise, sera inévitablement en partie assumé par les prochaines générations.

Ces faits et incertitudes représentent un cocktail de risques qui n'est pas exposé de façon claire et vulgarisé par l'initiateur à même les documents de départ.

Si l'initiateur ne dresse pas un portrait complet de l'état de la situation, les occupants du territoire ne peuvent prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Les principes de précaution et de prévention doivent se synchroniser à la vitesse de l'évolution des connaissances scientifiques, ce qui n'a pas été fait par l'initiateur. De plus, les solutions de rechanges "basse technologie" n'ont pas été déposées dans l'étude d'impact.

Un enjeu majeur lié aux impacts cumulatifs du projet est attribuable aux inquiétudes citoyennes par rapport à la nécessité d'ajouter un bloc d'énergie

supplémentaire dans une des sociétés (le Québec) qui consomme presque quatre fois la consommation mondiale moyenne d'énergie par habitant.

Ajouter des éoliennes ne fera que verrouiller, voire renforcer nos habitudes énergivores tout en accentuant notre dépendance énergétique et technologique au sens large.

L'entretien des éoliennes est susceptible d'accentuer inutilement la présence humaine et d'exercer un effet structurant à long terme à même un territoire déjà amplement fragmenté par d'autres activités qui impactent le milieu.

L'élargissement des chemins forestiers nécessaire à l'implantation des éoliennes repoussera dans le temps la date de reboisement des chemins existants, ce qui accentuera la fragmentation du milieu d'insertion alors qu'une solution de rechange qui consiste à leurs reboisement total ou partiel à court ou moyen terme permettrait de restructurer le territoire plus près de son état d'origine.

Du au fait que l'énergie est actuellement distribuée sans égard à l'usage et qu'aucun dispositif limitant l'hybridation additive des usages de l'énergie est en place, les probabilités que l'énergie produite par le parc des neiges matérialise une quantité supérieure d'impacts et d'effets cumulatifs négatif globaux comparativement à sa non-réalisation sont extrêmement élevé voir presque certaine.

Le Québec dispose déjà d'une quantité d'énergie renouvelable lui permettant de subvenir à ses besoins et Hydro-Québec n'a pas démontré qu'il est en mesure d'assurer l'entretien de ses infrastructures avec une utilisation limitée des ressources fossiles.

Ajouter un bloc d'énergie supplémentaire ne fera que complexifier le système énergétique existant. Cette action est susceptible de créer une augmentation globale et additive de l'utilisation des ressources énergétiques et d'accentuer significativement la dépendance technologique des occupants du territoire.

Actuellement, la quasi-totalité des nouveaux branchements ainsi que des branchements existants impliquent un usage de produits pétroliers ou de gaz naturel au point de branchement. Ces usages combinés émettent des émissions additives à ceux de l'énergie distribuée par Hydro-Québec lors de leur usage.

En ajoutant un bloc d'énergie disponible, nous laissons passer, de facto, une opportunité de changement de comportement majeur pour le secteur industriel et du transport.

Des modes de production des biens et de transport alternatifs couplé à des changements de comportements de déplacement et de réduction de la consommation excessive des ressources représentent un important gisement

énergétique dont l'initiateur n'a pas tenu compte lors de la justification de son projet.

L'énergie livrée par le projet est susceptible de créer une offre supplémentaire qui stimulera la demande en énergie et qui risque de s'ajouter aux autres sources plus émettrices, ce qui globalement peut ralentir significativement l'atteinte de nos objectifs mondiaux liés à une carboneutralité projetée.

De plus, les effets rebonds doivent être anticipés par l'initiateur en tenant compte des récentes décisions attribuables aux pays et provinces limitrophes, ce qui n'a pas été fait. Les mesures de réduction à la source qui représentent des solutions de rechanges à moindre coût n'ont pas été proposées selon la séquence éviter/minimiser/compenser.

Le projet tel que déposé n'est pas acceptable, sa justification est fermement remise en question, elle mérite une analyse profonde et exhaustive des impacts cumulatifs, et ce, sur l'ensemble de son cycle de vie.

Une audience publique permettrait alors une bonification citoyenne de la grille de détermination des enjeux, ce qui faciliterait la prise de décisions collectives éclairées.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande, veuillez agréer, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alexandre Richard

Citoyen

Monica Meyerhans

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

ET

Jonathan Fouquart

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

M. Benoit Charette
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le 15 novembre 2024 à Baie-Saint-Paul

Monsieur le ministre,

Lors de la présentation du projet éolien des Neiges – Secteur Charlevoix du 30 octobre dernier, des informations préoccupantes ont attiré notre attention concernant notamment l'impact sur le caribou forestier. Par la présente lettre, nous souhaitons vous demander de revoir la décision face au projet Des Neiges - Secteur Charlevoix. Notre demande émane du fait que les réponses des initiateurs aux experts semblent biaisées. En effet, les relevés de géolocalisation utilisés pour calculer l'impact sur le caribou forestier sont incomplets. D'autres études qui présentent des données plus complètes laissent présager d'un impact plus fort sur le caribou forestier que celui estimé par Pesca environnement et Boralex. Le projet se situe à trop grande proximité de la zone d'utilisation intensive pour la mise-bas des caribous.

Mise à jour des données sur le caribou : la nécessité d'avoir un portrait complet de la situation

Dans la présentation de Boralex, une carte de la proximité des futures éoliennes avec les occurrences télémétriques des caribous a été présentée. (Boralex, Énergir, Hydro-Québec, 2024)

Caribou forestier Zone du projet et engagements

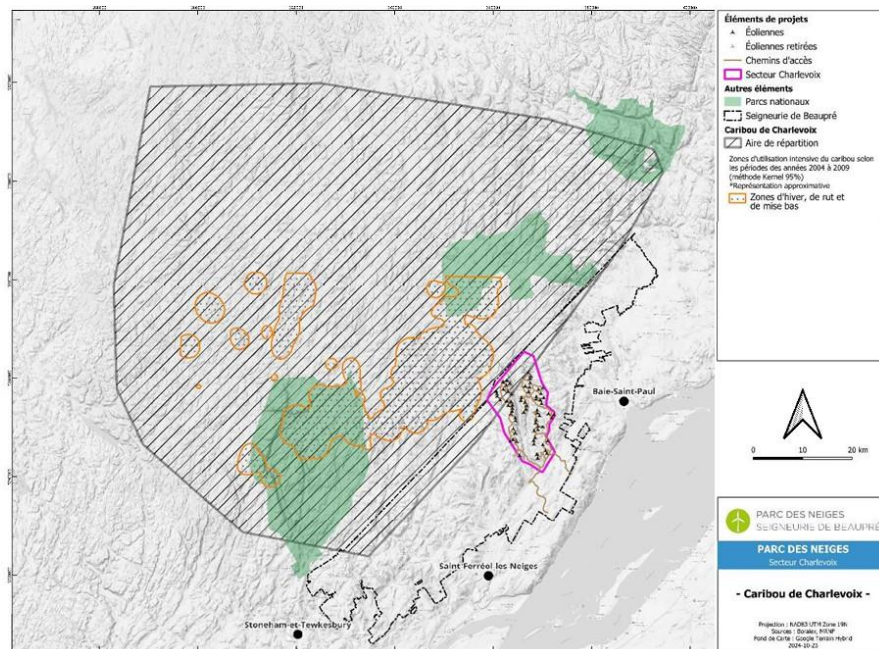


Figure 1 Page 15 de la présentation du projet d'éoliennes Parc des neiges - Secteur Charlevoix, du 30 octobre 2024 dernier.

Cette carte (Figure 1) permet de constater que l'implantation d'une partie des éoliennes du projet est envisagée dans l'aire de répartition du caribou forestier et se situe dangereusement proche des zones préférentielles et cruciales pour la survie et la reproduction du caribou de Charlevoix, entourées en orange. De plus, les données télémétriques représentées sur cette carte ont été collectées entre 2004 et 2009. Lorsque la question a été posée sur la raison pour laquelle aucune autre donnée n'était utilisée, Monsieur Philippe Alary Paquette a répondu que le ministère de la Faune n'avait pas voulu partager d'autres données. Dans l'étude réalisée par PESCA Environnement et déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Société de projet BVH2, 2022), ce passage souligne les informations qui sont utilisées pour calculer les impacts sur le caribou forestier :

« Des relevés télémétriques de 2004 à 2009, alors que la population était plus abondante qu'en 2021, confirmaient que le caribou forestier ne fréquentait pas la zone d'étude (MRNF, 2012). Les localisations se concentraient près du lac des Neiges et du lac Sautauriski. Ce secteur correspond d'ailleurs à une aire de fréquentation du caribou au sud du 52e parallèle, un habitat protégé en vertu du Règlement sur les habitats fauniques (c. C-61.1, r.18). Depuis, les relevés télémétriques

se sont poursuivis et l'aire de répartition a été mise à jour en fonction des déplacements des caribous suivis. Cette aire de répartition, fournie par la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, occupe 6 160 ha de la zone d'étude (volume 2, carte 4).»

Le fait d'affirmer, comme Pesca Environnement le fait dans la citation précédente, que le caribou ne fréquentait pas la zone d'étude avec un aussi petit échantillon de données télémétriques est incomplet et démontre un manque de rigueur scientifique.

Monica a travaillé pendant sept ans pour les parcs nationaux de Charlevoix, et a eu accès à beaucoup d'informations concernant la situation des caribous. Forte de sa connaissance du sujet et de la situation sur le terrain, la protection de leurs habitats la préoccupe énormément. Il est tout à fait établi que la protection de l'espèce passe avant tout par la protection de leur habitat, celle-ci étant très sensible aux variations et aux dérangements. La carte suivante (Figure 2), présente les données télémétriques des caribous de Charlevoix de 1972 à 2019. Cette carte avait été montrée par le Ministère des forêts, de la faune et des parcs lors de la présentation de la stratégie pour les caribous montagnards et forestiers, le 3 juin 2019 à la Malbaie.

Population de caribous de Charlevoix

Suivi télémétrique

Période	Nombre de caribous suivis
1972	25
1977 à 1981	24
1998 à 2001	31
2004 à 2012	59
2017 à 2019	22

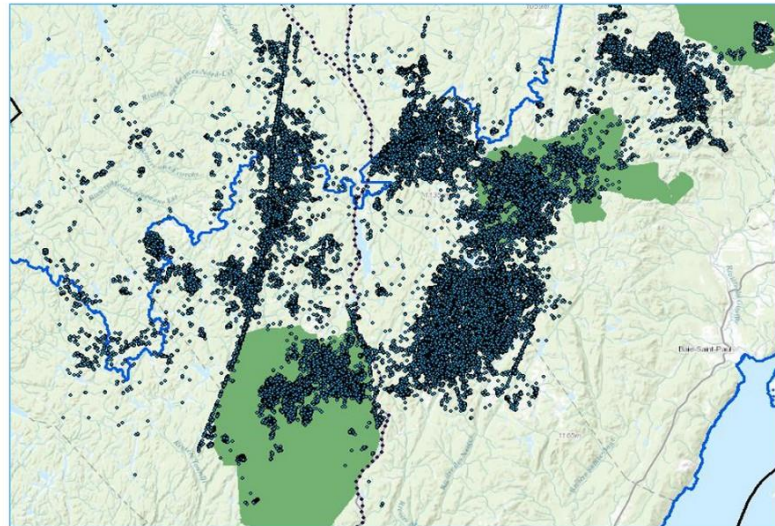


Figure 2 Suivi télémétrique de la population de caribou de Charlevoix de 1972 à 2019.

En comparant les relevés télémétriques de la figure 2 et les zones d'utilisations intensives de la figure 1, on peut remarquer que cette dernière n'est pas complète. À l'aide du logiciel de cartographie QGIS, nous avons géoréférencé la carte de la figure 2, afin d'y superposer l'aire de répartition du caribou (MELCCFP, 2024), les projets éoliens

déjà existants sur le territoire (RNC, 2024), le périmètre du projet Des Neiges du secteur Charlevoix ainsi que les éoliennes prévues dans celui-ci (à partir de la géolocalisation des cartes de la présentation du 30 octobre 2024). La figure 3, ci-dessous, présente le résultat de cette superposition.

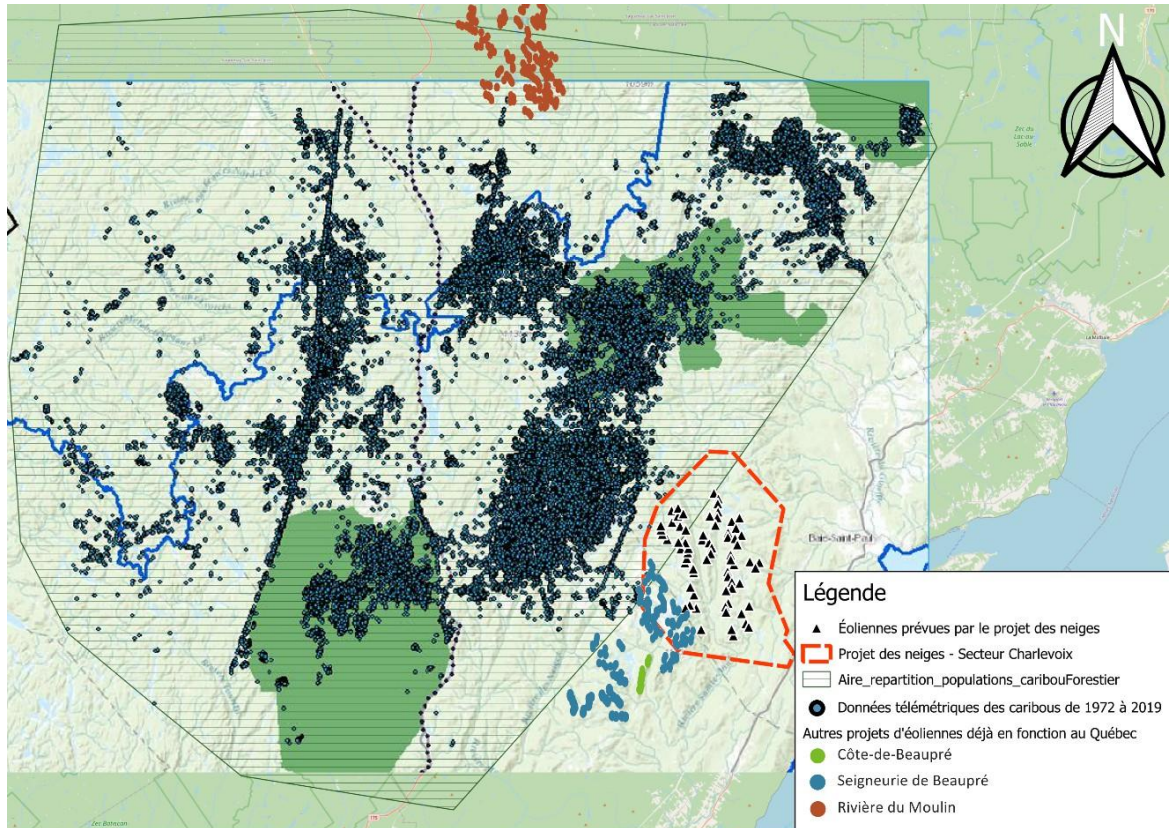


Figure 3 Superposition de l'aire de répartition du caribou, du projet des neiges - secteur Charlevoix, des données télémétriques de 1972 à 2019 et des autres projets d'éoliennes à proximité

Cette nouvelle carte permet de constater que des projets éoliens, déjà en fonction, chevauchent la limite de l'aire de répartition de la population du caribou forestier. Les deux projets éoliens, les projets de la Seigneurie de Beaupré et de la Côte de Beaupré, sont d'ailleurs orchestrés par Boralex et Énergir. **Ce nouveau projet Des Neiges – Secteur Charlevoix, s'ajouterait donc à une pression déjà présente sur le territoire.** À cette pression, on peut également ajouter celle des deux autres projets en développement présentement : les projets Des Neiges - Secteur ouest et Secteur sud, frôlant, eux aussi, les limites de l'aire de répartition.

En effet, dans le cadre de la consultation actuelle, le BAPE se limite à évaluer les impacts de ce projet spécifique, alors qu'il ne représente que la première phase d'un projet

d'envergure. Or, l'impact réel du projet éolien doit prendre en compte l'ensemble des trois phases (Des Neiges - Secteur sud, Secteur Charlevoix et Secteur ouest).

La proximité du projet Des Neiges - Secteur Charlevoix avec la zone intensive de mise bas du caribou

À l'aide de la carte de la figure 3, nous avons aussi pu constater la proximité du projet Des Neiges avec une concentration élevée de données télémétriques. Sur la figure 4 ci-dessous, on peut voir un agrandissement des limites frontalières Nord-Ouest du projet des neiges avec des mesures de distance en kilomètres visible sur les lignes magentas.

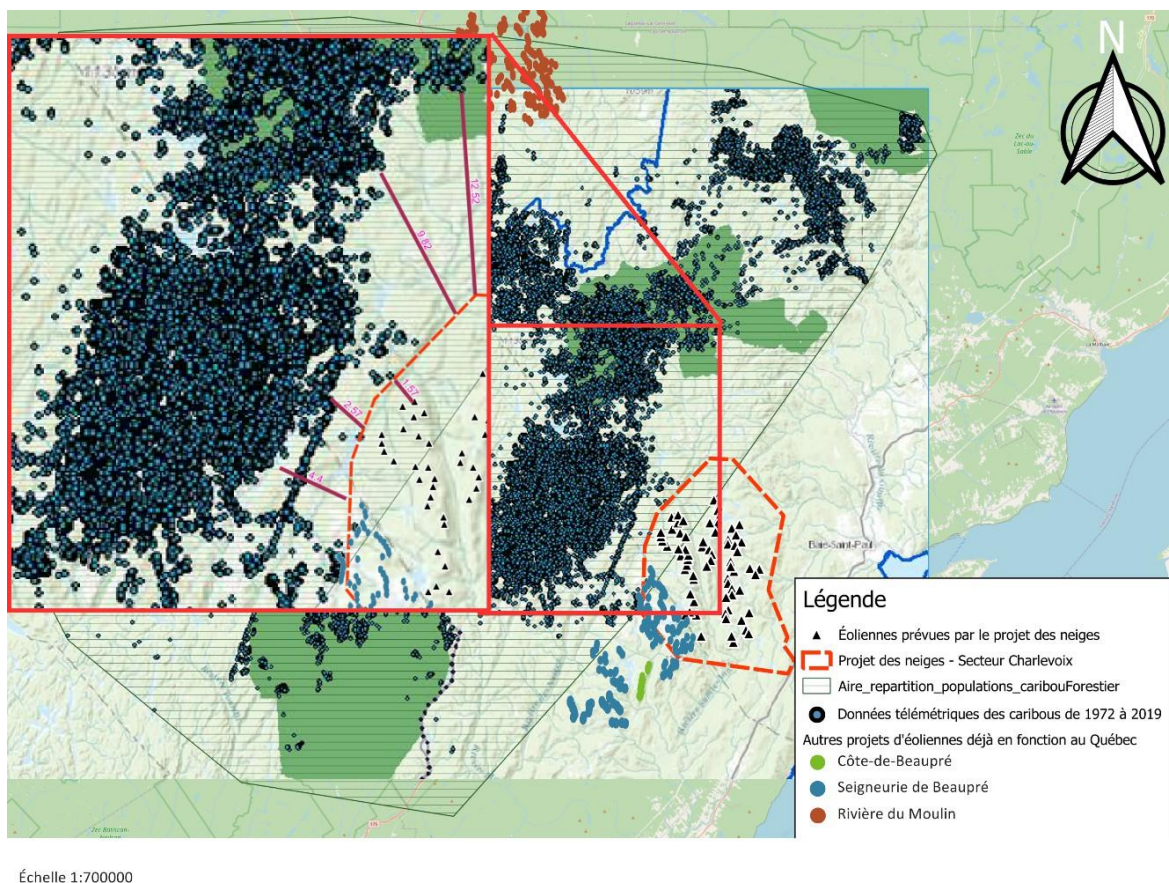


Figure 4 Agrandissement de la figure 3

Ce qui semble le plus préoccupant dans cette proximité est le fait qu'historiquement cette zone était utilisée comme zone intensive de mise bas (LAFLEUR et Al. , 2006). Les résultats de l'étude de Sebbane et al. (2002) montrent que, d'une année à l'autre, les caribous tendent à fréquenter les mêmes zones pendant les mêmes saisons, bien qu'ils réalisent d'importants déplacements saisonniers. La carte présentée à la figure 5 ci-dessous est tirée du rapport *Utilisation de l'espace et caractéristiques de l'habitat du caribou de Charlevoix, entre l'automne 1998 et l'hiver 2001* (SEBANE et Al., 2002) et illustre en gris les zones d'utilisation intensive lors de la mise bas du caribou de Charlevoix de 1999 à 2000.

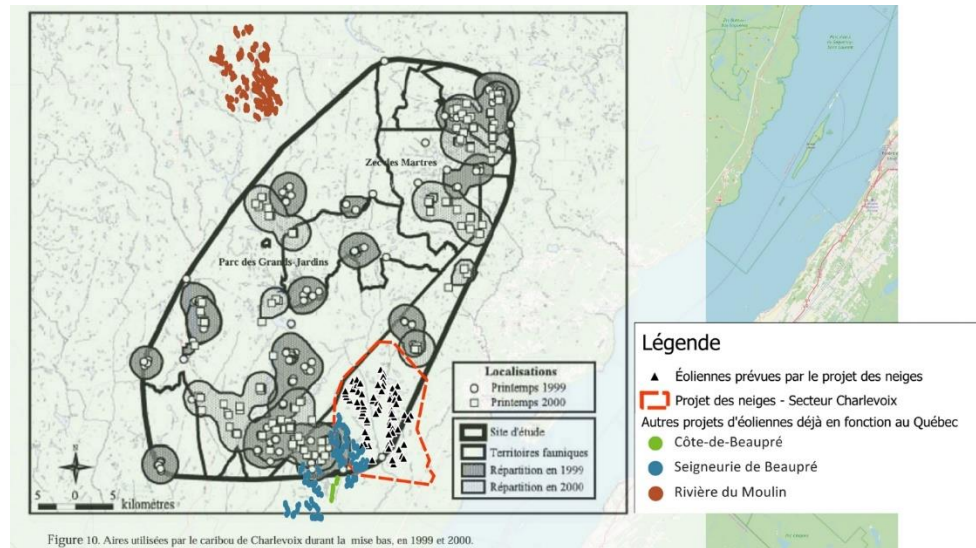


Figure 10. Aires utilisées par le caribou de Charlevoix durant la mise bas, en 1999 et 2000.

Fond de carte: Open Street map

Figure 10: SEBBANE, A., R. COURTOIS, S. ST-ONGE, L. BRETON, P.-É. LAFLEUR. 2002. Utilisation de l'espace et caractéristiques de l'habitat du caribou forestier de Charlevoix, entre l'automne 1998 et l'hiver 2001. Société de la faune et des parcs du Québec. 59 p. https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/caribou_Charlevoix.pdf

Localisation du Projet des neiges - Secteur Charlevoix et de ses éoliennes : Document de présentation de la soirée d'information publique du 30 octobre 2024. 38 p. https://107baaa3-f009-4fc6-ae4f-eb0196109a82.usrfiles.com/ugd/107baa_4ae1ed6514c9ab782e1bb7a992c09.pdf

Autres projets d'éoliennes déjà en fonction au Québec: Base de données canadienne sur les éoliennes ajoutée en WMS. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/79fdad93-9025-49ad-ba16-c26d718cc070>

Assemblage des données et création de la légende avec le logiciel QGIS: Monica Meyerhans, 2024-2025

Figure 5 Aires utilisées par le caribou de Charlevoix durant la mise bas, en 1999 et 2000

Cette carte montre que le projet éolien Seigneurie de Beaupré prend place sur un territoire sur lequel se situe une forte concentration de zones d'utilisation intensive lors de la mise bas. Le projet Secteur Charlevoix se situe également à la lisière de ce territoire. Il convient de préciser que ces données datent des années 1999 et 2000 lorsque les caribous atteignaient encore une population de plus de 100 individus et qu'une trentaine d'entre eux portaient un collier. Toutefois, même si le nombre de colliers de référence est moindre en comparaison avec les données de 2004 à 2009, le caribou forestier est un animal grégaire et il est possible de déduire les déplacements de la population à partir du suivi des déplacements de certains membres seulement (Côté, S. D., et al. 2007). Ces résultats doivent donc absolument être pris en compte pour estimer l'impact qu'un tel projet peut avoir sur l'habitat de l'espèce.

La fidélité des caribous envers cette zone de mise-bas les a voués à une presque disparition, étant donné la forte perturbation des dernières années dans le secteur. Monsieur Alary Paquette a lui-même affirmé, durant la soirée de présentation, que le « secteur était déjà perturbé à 98,5 % et que le projet ne perturberait que de 0,05% supplémentaire ». Il a cependant omis de mentionner que les autres projets éoliens des

seigneuries de Beaupré faisaient partie des éléments perturbateurs déjà présents. Si l'on se fie aux mesures de protection annoncées publiquement par le gouvernement, l'objectif devrait être de réduire le taux de perturbation des milieux forestiers et de le ramener sous le seuil des 35 %. Étant donné l'envergure des actions nécessaires pour restaurer l'habitat dans l'aire de répartition de cette population, il est crucial d'éviter les nouvelles perturbations permanentes. Perturber davantage le milieu sous prétexte qu'il le serait déjà énormément ne devrait pas constituer un argument recevable. La priorité devrait plutôt être la restauration de l'habitat en vue de la future relâche des individus.

La dernière carte (figure 5) met en exergue la délimitation (site d'étude) de l'habitat légal du caribou. Proposée à l'époque par le MRNF, elle englobait une plus grande superficie des terres appartenant au Séminaire que l'aire de fréquentation actuellement proposée par le MELCCFP. **Les terres du séminaire ne font pas partie des aires protégées projetées par nos gouvernements actuellement, alors qu'il existe des preuves concrètes que des zones primordiales pour l'espèce s'y trouvent.** Ces informations soulèvent plusieurs inquiétudes et questionnements qui méritent d'être davantage investigués.

Un compromis possible : restauration et compensation

De plus, selon les études scientifiques que Pesca environnement a utilisé pour sa mesure d'impact sur le caribou, le dérangement d'une éolienne se ferait sentir sur un rayon de quatre kilomètres. Plusieurs études scientifiques, par exemple celle de Skarim et Al. (2018), prouvent pourtant que les effets sur le caribou forestier se font plutôt ressentir jusqu'à dix kilomètres autour des sites d'implantation des éoliennes. Les experts du ministère de l'Environnement du Québec ont tout de même précisé aux promoteurs que, pour assurer la protection complète de l'aire de répartition de ces cervidés menacés, **il serait nécessaire de déplacer toutes les éoliennes projetées dans cette zone, ainsi que celles situées dans un rayon de quatre kilomètres autour de celle-ci. Cela représenterait un compromis entre la préservation d'une espèce vulnérable et la transition vers une énergie verte.**

Il serait également possible et souhaitable que les promoteurs du projet des neiges investissent dans la restauration du milieu qu'ils ont déjà affecté par leurs autres projets pour compenser les dommages causés à la biodiversité dû aux nouveaux développements.

Si ces deux démarches ne sont pas faites, ce projet serait alors en contradiction avec la volonté de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards de la Gaspésie*

(MELCCFP, 2024) de protéger et de restaurer les habitats essentiels de cette espèce vulnérable, afin d'assurer sa survie à long terme dans la région.

D'autres espèces mises en péril : l'importance de préserver la biodiversité

Il convient de rappeler que le caribou est une espèce dite parapluie et que s'il est en train de disparaître, beaucoup d'autres espèces souffrent également de la diminution de la qualité de son habitat. Lorsque des efforts sont faits pour préserver l'habitat du caribou, cela permet aussi de protéger les forêts boréales matures qui sont des milieux riches et diversifiés. Par exemple, des oiseaux, comme la grive de Bicknell, bénéficient également de la protection de ces habitats. La grive de Bicknell est menacée et des occurrences de site de reproduction sont présentes sur le site où le projet Des Neiges - secteur Charlevoix veut prendre place (CDPNQ, 2024). Les promoteurs envisagent de construire des éoliennes sur des sommets de montagnes qui sont justement l'habitat de prédilection de cette espèce à statut menacé ainsi que des réserves exceptionnelles de plantes arctiques-alpines rares dans la région. Des milieux humides, dont l'importance écologique n'est plus à débattre, seraient également détruits par la construction de chemins pour entretenir les éoliennes.

Protéger nos réserves de biodiversité est essentiel pour maintenir l'équilibre écologique de notre planète et assurer le bien-être des générations futures (GIEC, 2023). Ces zones encore vierges d'exploitation abritent une richesse d'espèces animales et végétales qui jouent un rôle crucial dans les cycles naturels, tels que la pollinisation, la régulation des eaux et la séquestration du carbone par exemple. En préservant ces écosystèmes, nous garantissons non seulement la survie de nombreuses espèces menacées, mais aussi la résilience de la nature face aux changements climatiques. En les protégeant, nous contribuons à la durabilité de notre environnement et à la préservation de notre propre qualité de vie.

Le projet éolien Des Neiges est présenté comme un élément de réponse aux besoins d'Hydro-Québec pour la réalisation du Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère (HQ, 2023). **Il faut maintenant réfléchir si cela fait vraiment sens de lutter contre la crise climatique en mettant en péril la biodiversité qui subit déjà trop de pression anthropique.**

Réaction à la réponse des initiateurs aux experts

En conclusion de cette demande, nous souhaitons mettre en lumière l'argumentaire de l'initiateur à propos de certains enjeux, en particulier celui du caribou.

C'est en lisant comparativement les documents: Rapport d'optimisation du projet (3211-12-243-17) d'avril 2024; Étude d'impact sur l'environnement Volume 6 : Réponses aux questions et commentaires – Troisième série (3211-12-243-20) d'août 2024; le PR4.5 Avis d'experts sur la recevabilité (3211-12-243-21) de septembre 2024 et Étude d'impact sur l'environnement Volume 7 : Résumé (3211-12-243-25) d'octobre 2024, que des questions se soulèvent quant à l'acceptabilité de l'argumentaire de l'initiateur et qui, par conséquent, soulèvent des préoccupations chez nous.

En effet, certaines réponses de l'initiateur démontrent qu'il est loin d'avoir fourni les efforts que devraient engendrer les questions environnementales aussi importantes que la sauvegarde d'espèces en péril.

C'est ainsi qu'à la préoccupation d'ECCC qui avance « qu'il est difficile d'évaluer l'efficacité des programmes de compensation sur le rétablissement des populations de caribous. » et que « Considérant l'ampleur des actions de restauration de l'habitat à mettre en place dans l'aire de répartition de cette population, les nouvelles perturbations permanentes doivent être évitées lorsque possible. », l'initiateur répond (3211-12-243-20) « L'initiateur prend note de ce commentaire et réitère avoir démontré les efforts d'évitement en lien avec la grive de Bicknell, le caribou forestier, et leurs habitats respectifs, tout au long du développement du projet, et plus récemment dans le rapport d'optimisation déposé en avril 2024. ».

L'initiateur ne peut être pris au sérieux sur ces questions lorsqu'il n'apporte aucune solution autre que son rapport d'avril dans lequel il défend le déplacement de deux éoliennes et la suppression de quatre autres (branche 4) mais dont le projet empiète toujours sur l'aire de répartition des caribous. De plus, dans ce même rapport, l'initiateur écrit sous le titre trompeur « Gains pour le caribou forestier et son habitat » que « L'aménagement de 17 éoliennes et de leurs accès dans l'aire de répartition du caribou forestier représente une perte directe d'habitat liée au déboisement de 84,6 ha. Toutefois, ces superficies sont déjà entièrement situées dans des zones d'influence de perturbations permanentes et en dehors de l'habitat essentiel pour le caribou forestier ». Cet argument a été repris par l'initiateur lors de la séance d'information publique à Baie-Saint-Paul le 30 octobre 2024, selon qui, ajouter des perturbations à un environnement déjà fortement perturbé est peu dommageable. Pour rappel, ECCC disait que « les nouvelles perturbations permanentes doivent être évitées lorsque possible. ».

L'initiateur défend le retrait des éoliennes de la branche 4, laissant entendre qu'il n'était possible de supprimer qu'une seule des quatre branches de l'aire de répartition des caribous. Il soutient que la branche 4 est la plus dommageable, et il a probablement raison. Cependant, il est essentiel d'examiner les données de chaque branche de manière indépendante, plutôt que de les évaluer en termes de « moins pire ». Ainsi, on apprend que dans les zones destinées à être déboisées pour les branches 2 et 3, respectivement 20,3 % et 33,7 % du déboisement concerneraient des peuplements de résineux qui offrent des conditions favorables au caribou, notamment pendant la période de rut ou en hiver. Enfin, l'option de retrait des 17 éoliennes de l'aire de répartition des caribous est balayée par l'initiateur qui avance que si le projet n'atteint pas un rendement de 400 MW, il n'est plus viable. Or, il s'agit d'une information qui importe uniquement à l'initiateur et à ses engagements contractuels mais qui, en aucun cas, peut constituer un argument environnemental valable dans le contexte actuel.

Enfin, cette dernière partie nous interpelle d'autant plus que lors de la séance d'information à Baie-Saint-Paul, Hydro-Québec a peiné à convaincre l'assistance lorsque confronté sur le paradoxe de sa priorité à réduire la consommation des Québécois alors qu'en parallèle, il cherche à doubler la production. Ces incertitudes se sont accentuées quand Félix Séguin, représentant de la sphère de l'efficacité énergétique de H-Q, n'a pas su citer d'autres mesures que l'incitatif d'achat de thermopompes, ce qui est assez peu convaincant face à l'ampleur des enjeux auxquels nous faisons face. Nous ne doutons cependant pas que H-Q aient des mesures plus concrètes, mais le manque d'implication reste préoccupant quand on nous parle de priorité pour l'organisme.

Pour terminer, nous nous permettons de rebondir sur ce dernier point afin d'inviter à réfléchir notre consommation en termes de sobriété plutôt qu'en termes d'alternatives pour augmenter celle-ci ; à l'aube de 2025, « sauver la planète » en détruisant des milieux humides, en déboisant et en fragilisant encore plus des habitats ne devraient plus faire de sens.

Monica Meyerhans, citoyenne de Baie-Saint-Paul

Détentrice d'un DEC en techniques du milieu naturel – protection de l'environnement, du Cégep de Saint-Félicien et d'une spécialisation en caractérisation des milieux humides de l'Université Laval.

Jonathan Fouquart, citoyen de Baie-Saint-Paul

Concerné par le sujet.

Bibliographie

Anna Skarin, Per Sandström, Moudud Alam (2018). Out of sight of wind turbines—Reindeer response to wind farms in operation. <https://doi.org/10.1002/ece3.4476>

Boralex, Énergir. Hydro-Québec. (2024). *Parcs éoliens de la seigneurie de Beaupré - des neiges*. Récupéré sur Soirée d'information publique - 30 octobre 2024: https://107baaa3-f009-4fc6-ae4f-eb0196109a82.usrfiles.com/ugd/107baa_cee4ae1ed6514c9ab782e1bb7a992c09.pdf

CDPNQ Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Novembre, 2024. *Extractions de la carte interactive sur les espèces en situation précaire*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Québec.

Côté, S. D., et al. (2007). *The effects of GPS collars on caribou: A field study*. *Wildlife Society Bulletin*

GIEC, 2023 : Changements climatiques 2023 : Rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [équipe de rédaction principale, H. Lee et J. Romero (dir.)]. GIEC, Genève, Suisse, pp.

Hydro-Québec (2023). Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère

LAFLEUR, P.-É., R. COURTOIS et M. CLOUTIER 2006. Plan d'aménagement forestier pour le territoire fréquenté par le caribou de Charlevoix, période 2006-2011. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale, Direction du développement de la faune, et Direction régionale de la Capitale-Nationale, de Chaudières-Appalaches et de l'Estrie (Forêt Québec), 17 pages + annexes.

MELCCFP. Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards de la Gaspésie <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/publications/strategie-caribous-forestiers-montagnards-gaspesie>

MFFP (2019, juin 03). Présentation de la stratégie pour les caribous montagnards et forestiers à la Malbaie.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/strategie/caribous/consultation-2019/presentation-strategie-caribous-La-Malbaie.pdf>

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS. Aires de répartition des populations locales de caribous des bois, écotype forestier, au Québec, [Jeu de données], dans Données Québec, 2023, mis à jour le 17 avril 2024. <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/aires-de-repartition-des-populations-de-caribous-forestier>.

Ressources naturelles Canada. Base de données canadienne sur les éoliennes, consulté le 10 novembre 2024: <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/79fdad93-9025-49ad-ba16-c26d718cc070>

SEBBANE, A., R. COURTOIS, S. ST-ONGE, L. BRETON, P.-É. LAFLEUR. 2002. Utilisation de l'espace et caractéristiques de l'habitat du caribou forestier de Charlevoix, entre l'automne 1998 et l'hiver 2001. Société de la faune et des parcs du Québec. 59 p. https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/caribou_Charlevoix.pdf

Société de projet BVH2, s.e.n.c. (2022). Étude d'impact sur l'environnement – Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Étude réalisée par PESCA Environnement et déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

De : Cynthia Jobin [REDACTED]
Envoyé : 15 novembre 2024 23:27
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Projet éolien des Neiges - Secteur Charlevoix

Bonjour,

Voici une lettre demandant un examen public pour le projet éolien des neiges - secteur Charlevoix.

Au plaisir d'avoir un retour constructif, je vous souhaite une bonne journée!

Cynthia Jobin



À l'attention de M. Benoit Charette,
Ministre de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Projet éolien des Neiges - Secteur Charlevoix

15 novembre 2024,
Baie-Saint-Paul, QC.

Monsieur le Ministre,

Je souhaite demander la tenue d'un examen public concernant le projet éolien Des Neiges - Secteur Charlevoix.

Importance stratégique et économique

Le développement éolien est crucial pour l'atteinte des objectifs énergétiques du Québec. Ce projet, par sa taille et sa localisation, représente un investissement majeur. Malgré les efforts faits par l'initiateur du projet, de nombreux enjeux persistent au niveau de la caractérisation, la compensation et les effets cumulatifs. Des enjeux qui pourraient avoir des impacts importants sur le développement de la filière éolienne au Québec. Voici quelques lacunes observées après ma lecture des différents documents (évaluation environnementale, avis d'experts, réponses de l'initiateur et document d'optimisation).

Enjeux soulevés et risques

Problèmes de caractérisation

Pour le caribou, seulement 10% de l'habitat demeure non perturbé, alors que 65% est requis pour assurer la pérennité de l'espèce. Dans ce contexte, la définition d'habitat perturbé est essentielle, mais semble inadéquate : elle inclut tous les chemins forestiers, contrairement aux experts, qui précisent qu'un chemin doit être pavé pour constituer une perturbation permanente.

L'initiateur semble confondre perturbations temporaires et permanentes; une distinction importante compte tenu de l'état déjà fragmenté de l'habitat. Pour la grive, les habitats sous 750 m d'altitude ne sont pas évalués, malgré leur pertinence dès 380 m. De plus, certaines zones cruciales (T-39/40, T-42/44, T-51/53) n'ont pas été inventoriées. Pour le garrot d'islande, l'inventaire réalisé le 13 juin rend l'observation plus difficile (puisque les mâles quittent à cette période); ce qui soulève des doutes quant à l'absence de l'espèce. La photo-interprétation, utilisée pour caractériser les milieux humides, ne se conforme pas aux exigences terrain imposées par le REAFIE. Plusieurs zones optimisées n'ont pas été validées sur place, alors qu'il s'agit d'une exigence réglementaire. Ces lacunes représentent des risques juridiques considérables. *Un examen public permettrait d'éviter des complications juridiques associées au projet, notamment en lien avec la loi sur les espèces en péril (LEP), le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), et la loi sur la qualité de l'environnement (LQE).*

Problèmes de compensation

Les mesures compensatoires proposées pour la grive de Bicknell sont insuffisantes. La création de sapinières denses, pourtant essentielles, a échoué dans le passé, et l'engagement de l'initiateur, se disant "prêt à discuter" reste vague et sans échéancier, ce qui soulève des doutes sur sa capacité à mettre en œuvre des actions efficaces. L'argumentation pour la compensation du caribou est contradictoire et insuffisante : les chemins forestiers sont précédemment définis comme des habitats perturbés de manière permanente, mais l'initiateur suggère de les restaurer dans la compensation. Par ailleurs, la mesure de contrôle des prédateurs, critiquée par la littérature scientifique, est problématique parce qu'elle met l'accent sur une solution temporaire (et très controversée socialement) au lieu d'agir sur les causes profondes de la fragmentation de l'habitat du caribou. *Un examen public permettrait d'en apprendre plus au niveau des mesures de compensation, évitant ainsi d'autres enjeux légaux soulevés par la LCPE (ar. 58, 73 et 79). Il permettrait également d'éviter des mesures coûteuses, inefficaces, ne répondant pas aux avis d'experts et sans acceptabilité sociale.*

Effets cumulatifs

De manière générale, aucune limite spatiale ou temporelle n'est définie pour l'analyse. L'impact des 164 éoliennes existantes n'a pas été considéré et correspond à une perturbation supplémentaire à un habitat déjà très fragmenté pour les espèces mentionnées. *Un examen public nous permettrait d'avoir un portrait juste de l'évaluation des effets cumulatifs, et ce, pour une espèce charismatique et très précieuse aux yeux de la population québécoise: le caribou.*

Risques posés par ces enjeux

Bref, les enjeux pourraient occasionner différents risques, tels que: des coûts imprévus, des investissements mal dirigés et inefficients au niveau de compensation, des complications juridiques, des impacts sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens futurs et des répercussions sur l'image d'Hydro-Québec et du gouvernement du Québec comme leader énergétique responsable.

Nécessité d'un examen public

Comme mentionné plus haut, ces différents enjeux posent des risques à prendre sérieusement en considération pour un avenir énergétique responsable au Québec. La complexité des enjeux soulevés et leurs implications dépassent le cadre d'une simple analyse environnementale. Ainsi, un examen public permettrait:

- D'évaluer rigoureusement les alternatives et variantes
- De documenter les impacts cumulatifs réels
- De développer des mesures de compensation réalistes et efficaces
- De sécuriser les investissements publics
- D'augmenter la crédibilité du Québec comme leader énergétique durable

Bénéfices du BAPE

Le processus du BAPE permettrait :

- Une expertise indépendante sur les enjeux critiques
- Une consultation élargie des parties prenantes
- L'élaboration de solutions innovantes
- De sécuriser les investissements publics
- D'éviter des complications juridiques
- De renforcer de l'acceptabilité sociale du projet

Et enfin, de renforcer la confiance des québécoises et québécois dans la vision énergétique de nos gestionnaires actuels.

Recommandations

Je recommande donc :

- La tenue d'un examen public
- Un examen approfondi des variantes de projet
- Une évaluation indépendante des impacts cumulatifs
- Le développement de mesures compensatoires concrètes
- L'établissement d'un cadre clair pour les projets futurs

Ce processus permettrait d'assurer que ce projet stratégique se réalise dans le respect de nos obligations environnementales et de nos intérêts économiques à long terme.

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie sincèrement de l'attention que vous porterez à cette lettre. En tant que simple citoyenne charlevoisienne, j'ai pris le temps de bien comprendre ces enjeux, et je crois qu'ils méritent un examen public approfondi. Pour l'avenir de notre territoire, et d'un virage énergétique durable. Au plaisir d'une réponse constructive,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jobin'.

Cynthia Jobin, citoyenne québécoise.

De : Jacques Tetreault [REDACTED]
Envoyé : 14 novembre 2024 18:49
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de BAPE

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED]

[Pourquoi c'est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Saint-Dominique, le 14 novembre 2024

OBJET : demande de la mise en place d'audiences publiques pour le projet éolien Des Neiges

M Benoit Charette,

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l

Monsieur

Le 30 octobre dernier, nous avons participé, via une vidéoconférence, à la présentation du projet éolien Des Neiges de la région de Charlevoix, dans le cadre de la première étape du BAPE sur le projet. À la fin de la séance, la présentatrice a dit que le BAPE se terminerait s'il n'y avait pas de demande d'audiences publiques avant le 15 novembre 2024.

Nous croyons que certaines questions n'ont pas reçu de réponses adéquates. Nous demandons la tenue d'audiences publiques pour les motifs suivants;

1- Est-ce que ce projet de parc éolien empiète sur le territoire du caribou? Pendant la présentation, la réponse n'était pas claire. De plus il y a des différences d'interprétation entre le gouvernement provinciale et le gouvernement fédéral au sujet des mesures à prendre pour assurer la survie du caribou. Peut-on faire la lumière de l'empiètement possible du projet sur le territoire du caribou?

- 2- À la fin de la vie utile d'une éolienne, on nous dit que la base sera rasée à un mètre sous la surface; le reste de la base sera recouverte de terre. Pourtant, si un agriculteur veut enterrer une vieille fondation de béton, le ministère de l'environnement interdit d'enfouir ce béton car il est considéré comme un polluant. Alors, la base de béton d'une ancienne éolienne est-elle un polluant?
- 3- À la fin de la vie utile d'une éolienne, est-ce que celle-ci est recyclable? De plus, est-ce que les pales en fibres de carbone sont recyclables? Certaines informations nous affirment que les pales sont non-recyclables et qu'elles sont simplement enfouies! Nous aimerions être éclairés à ce sujet.
- 4- Depuis 25 ans, les médias et divers gouvernements font état de pénurie d'électricité, puis de surplus d'électricité à n'en savoir que faire pour enfin revenir à un pénurie qui exigerait de doubler notre production d'électricité. Est-ce que nous sommes vraiment en pénurie? Ou est-ce que cette pénurie a été créée de toute pièce par des promesses de ventes à des compagnies ou des ventes à l'État de New York?
- 5- De façon plus générale, pourquoi est-ce que des compagnies comme Boralex sont des « partenaires » d'Hydro-Québec? Pourquoi est-ce qu'Hydro-Québec ne peut pas être le maître-d'œuvre? N'y a-t-il pas là une sorte de dénationalisation de l'électricité qui se fait en catimini sans débat public à ce sujet?

Pour toutes ces raisons, Monsieur Charrette, nous croyons que le BAPE devrait poursuivre ses études du projet de parc éolien Des Neiges.

Veuillez accepter, Monsieur le ministre l'expression de nos sentiments les meilleurs

Jacques Tétreault

Porte-parole CMVÉ (Comité Maskoutain de Vigilance Éolien)

